

# AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

---

## AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEENNE A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) porte le **projet de la réhabilitation de la friche industrielle de la Méditerranéenne à Agde en quartier de logements et d'activités**. Par délibération du 14 Février 2022, le conseil d'agglomération a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et R.103-1 du code l'urbanisme les dispositions de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement.

Pour ce faire, est organisée à compter du **14 mars 2022 une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne, ce pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 Juin 2022.**

Durant cette phase de concertation :

- Une réunion publique sera organisée, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble,
- Un dossier de présentation accompagné d'un registre pour les observations du public sera mis à disposition au siège de la CAHM ainsi qu'en Mairie d'Agde aux horaires d'ouverture du public. Il présentera les éventuelles incidences sur l'environnement.
- Ce même dossier sera consultable sur les sites Internet de la CAHM ([www.agglo-heraultmediterranee.net](http://www.agglo-heraultmediterranee.net)) et de la commune d'Agde ([www.ville-agde.fr](http://www.ville-agde.fr)). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse [concertationmed@agglohm.net](mailto:concertationmed@agglohm.net).

A l'issu de la concertation, un bilan sera tiré, soumis à l'approbation du conseil communautaire et rendu public depuis les sites Internet susvisés.